

Assemblée générale du Conseil de Quartier Nation-Picpus

« Plan local d'urbanisme bioclimatique (phase 3) :

Contributions du Conseil de quartier »

Lundi 27 octobre 2022 (visioconférence)

Participants : Conseillers de quartier : Pierre Bastide, F.X. Cottrel, B. Garnault, B. Lorinquer, M. Mittner, C. Saurel, E. Saux, J.P. Zublena. Conseillers excusés : D. Bussy, F. Torrent, P. Madrange, P. Nadrag. Membres associés : M. Leblanc. Pôle Démocratie locale : L. Hidalgo. Rédacteur : F.X. Cottrel

19h30 - En ouverture de séance, le secrétaire du Conseil de quartier rappelle la procédure en cours de révision du Plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUB) engagée en 2021 ainsi que l'agenda annoncé pour 2022, une enquête publique étant prévue en 2023. La procédure de révision en cours pour la phase 3 qui porte plus particulièrement sur l'avant-projet de règlement et les Orientations d'aménagement et de programmation, a fait l'objet de plusieurs communications de la Mairie du 12eme arrondissement et la Mairie de Paris qui ont été relayées au sein du Conseil de quartier, ainsi que de réunions publiques, des formations et des ateliers destinées aux habitants ou aux membres des conseils de quartier.

1/ La procédure de concertation et le principe des contributions

Dans le cadre de la concertation en cours qui a été ouverte du 5 septembre au 4 novembre 2022, pour cette 3eme phase de révision du Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique, il a été convenu au sein du Conseil de quartier, lors de la réunion organisation du 19/09/2022, de prévoir des réunions du Groupe urbanisme – espace public pour préparer des contributions du Conseil de quartier Nation - Picpus en vue de leur présentation lors de l'Assemblée générale thématique du 27/10/2022 (avant dépôt sur la plateforme de la Mairie de Paris début novembre).

Une première réunion a été organisée le lundi 26/09/2022 (18h30 - en visioconférence). En amont de cette réunion du Groupe Urbanisme, les membres du Conseil de quartier intéressés par la démarche ont été invités consulter les documents mis en ligne sur la révision du PLU bioclimatique par la Mairie [la présentation des modalités de la concertation et de l'avant-projet de règlement ayant fait l'objet d'un courriel d'information spécifique de la Mairie du 12eme arrondissement en date du 9/09/2022] :

> <https://idee.paris.fr/project/revision-du-plan-local-durbanisme-reglement/presentation/introduction>

> <https://cdn.paris.fr/paris/2022/09/01/be9675f78d88e587a1ca9dc15f47dfaf.pdf>

Lors de cette première réunion, il a été convenu pour préparer les contributions – cahier d'acteur et tableau des propositions de prescriptions localisées - une répartition entre les membres du groupe urbanisme en cinq « grands secteurs » de façon à faciliter les visites de terrain et l'examen de plans ou photos aériennes entre les réunions, et le rassemblement des observations et des propositions.

Deux réunions suivantes, le 10 et 17 octobre 2022, ont permis de débattre des observations et propositions qui ont été intégrées progressivement dans les contributions avant transmission des projets de contributions au Conseil de quartier pour l'Assemblée générale du 28/11/2022. Il a été proposé à la suite de ces travaux du Groupe urbanisme, que les observations et les propositions déjà formulées à ce stade par une dizaine de contributeurs, puissent être examinées en priorité lors de l'Assemblée générale, ainsi que celles qui seront transmises de façon complémentaire par les membres du Conseil de quartier quelques jours avant la réunion, afin d'organiser au mieux les échanges sur ces documents au cours de la réunion et aboutir à une contribution collective dans les meilleures conditions possibles.

2. Approbation des contributions au PLU bioclimatique en phase 3

Les documents présentés à l'Assemblée générale sont l'aboutissement d'environ un mois de travail suivi par les référents (réunions, visites, analyses de documents, débats...) et de la consultation des membres du Conseil de quartier. Il est donc proposé, à l'issue de ces travaux préparatoires de soumettre, comme convenu en septembre, au vote de l'Assemblée générale du Conseil de quartier :

1. Le tableau des propositions de prescriptions localisées :

Le secrétaire présente le tableau mis en forme qui intègre une cinquantaine d'observations et propositions de prescriptions localisées (adresses mentionnées). Après échange entre les participants et rectifications d'adresses, il devra encore faire l'objet d'une mise en forme adaptée au cadre prévu avant dépôt sur la plateforme (thématiques des rubriques et code couleurs).

Le tableau des propositions de prescriptions localisées pour le PLU bioclimatique du quartier Nation-Picpus est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Le cahier d'acteur :

Elodie Saux, référente urbanisme, présente ensuite la proposition de cahier d'acteur qui a été réalisé au fil des réunions et des échanges au sein du Groupe urbanisme. Certains points soulevant des questions des participants ou ne faisant pas consensus font l'objet de débats pour ajustement des termes des propositions de formulation des rubriques du cahier d'acteur, notamment les suivants :

- **Les espaces dédiés aux vélos** dans les immeubles, en particulier lorsqu'il s'agit de copropriétés qui peuvent rencontrer des difficultés liées aux caractéristiques des locaux existants pour aménager ce type d'espace.
- **Les bornes de recharge des véhicules électriques** (vélos et voitures) qui seront plus nombreuses dans l'avenir nécessiteront d'être programmées dès la phase de permis de construire, les espaces existants dans les immeubles déjà construits pouvant être réduits.
- **La surélévation des immeubles** : Différents cas de figure sont évoqués pour illustrer les possibilités de surélévation au regard du projet de règlement qui peuvent s'avérer plus simples dans le cas de monopropriétés ou plus complexe dans celui de copropriétés. Les échanges sur l'impact sur le tissu urbain dans le quartier, et la qualité de l'environnement bâti – luminosité dans les cours, ventilation des cœurs d'îlots... - motivent une formulation prudente dans le cahier d'acteur visant à limiter les possibilités de surélévation des immeubles et donc la densification des îlots.
- **Les logements sociaux** : Comme cela avait été évoqué lors des étapes précédentes de consultation pour les phases 1 et 2 de la révision du PLU, l'acquisition de monopropriétés par exemple dans les tissus urbains anciens, déjà constitués, apparaît comme une formule adaptée pour réaliser des réhabilitations de bâtiments de moyenne surface répartis de façon équilibrée dans les quartiers du fait notamment des objectifs de réalisations de logement sociaux prévus par la loi.
- **La végétation des toits-terrasses** apparaît comme une solution à favoriser, notamment dans le cadre de rénovation de bâtiments publics (exemple du bâtiment municipal Cour Saint Eloi).
- **Les « externalités positives »** évoquées à la fin des échanges apparaissent comme un sujet compliqué et les participants estiment sur ce sujet qu'un apport complémentaire des services de la Mairie serait souhaitable pour éclaircir l'intérêt de ce volet du projet de règlement.

Le cahier d'acteur pour le PLU bioclimatique, après ajustement des formulations des propositions précitées, est approuvé à l'unanimité des votants.

Agenda : Le Conseil de quartier se réunira en Assemblée générale fin novembre 2022 (la date du lundi 21 novembre actuellement prévue restant à confirmer avec le Pôle Démocratie locale).

21h00 - Fin de la Réunion
